APRÈS LA GRÈVE DU TEXTILE

A TOURCOING

Dans le tapis. — A la suite de l'entrevue qui a eu lieu jeudi dans la corporation du tapis pour étudier la question qui restait en litige, et qui intéressait seize ouvriers, l'entente a pu se faire après accord réciproque. La reprise a eu lieu veudredi à 13 h. 30.

Trieurs de déchets. — Les trieurs de déchets sont encore en grève. Mais on escompte la fin prochaine du conflit.

Dans le roulage. — L'entrevue qui a eu lieu vendredi matin n'a pu aboutir, les ouvriers demandant une augmentation de plus de 15 0/0, sur leurs salaires payés au moment où ils se sont mis en grève, par solidarité avec les ouvriers du textile.

— Les gendarmes venus à Tourcoing pour le service d'ordre repartent aujourd'hui samedi.

A RONCQ

Le départ des gendarmes

Le détachement de gendarmerie à pied qui avait été envoyé à Roncq pour assurer le service d'ordre au cours des grèves, a quitté Roncq jeudi soir.

GREVE DE TISSERANDS DANS LA REGION DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 4 novembre. — Les tisseurs à bras des communes de Saint-Just, La Pendue, Neulise, Machezal, Chirassimont, Lay, Saint-Symphorien-de-Lay, Fourneaux, etc., se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaires.

PETITES NOUVELLES

Le diadoque et la princesse royale vont aller, la semaine prochaine, s'installer officiellement à Smyrne.

Le premier ministre japonais a été poignardé au moment de son arrivée dans la gare de Tokio. Son état est désespéré.

La Banque nationale du Danemark abaissera, à partir de samedi, le taux de son escompte, de 6 à 5 1/2.

Le gouvernement du Soudan annonce qu'Abdula-Ki, le chef du récent soulèvement à Nyala, a été pendu, pour avoir pris les armes contre le gouvernement du Soudan et incité au meurtre.

En Portugal, le nouveau ministère vient d'être constitué sous la présidence de M. Mata-Pento : à la guerre, M. Perei; à la marine, M. Carvaho; aux affaires étrangères, M. Veiga Simoes.

A Nancy, les soldats Julien Bottet et Lucien Roux, du 37e d'infanterie, occupés à la destruction d'explosifs, aux environs du fort de Manonvillers, ayant trouvé une grenade, voulurent la devisser, mais elle explosa et les cribla d'éclats. Roux a dû subir l'amputation du bras gauche et l'ablation d'un œil. Quant à Bottet, il est moins brièvement blessé.

Un nommé Martinelly, originaire d'Apt (Vaucluse), parti pour le Japon, réussit dans ses entreprises, au point qu'il parvint à réaliser une fortune que l'on évalue à une dizaine de millions. Il est mort récemment. Déjà sept habitants d'Apt sont, à des titres divers, les héritiers de cet oncle fabuleux. L'un d'eux est aussitôt parti pour le Japon.

Le gouvernement turc a confié la protection des citoyens turcs de Pologne à l'ambassade suédoise.

Le « Lokal Anzeiger » annonce que le président Ebert et le chancelier Wirth ont ratifié le traité mettant fin aux hostilités entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

On mande de Washington au New-York Herald : Le département d'Etat a été avisé de la formation d'une escadre interalliée de navires de guerre, dans les eaux chinoises, en vue de protéger les navires étrangers qui ont essuyé le feu des bandes irrégulières en lutte avec le gouvernement pékinois.

Le colonel Smith, chef de la délégation américaine à la Conférence de Porto-Rose, à laquelle il participe en qualité d'observateur, a fait distribuer, aux délégués, le projet Vanderlip, concernant la création d'une banque de réserve d'or, destinée à venir en aide aux puissances de l'Europe centrale.

A Charleville, les boulangers ont décidé qu'à partir du 10 novembre, le prix du kilo de pain serait de un franc.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 5 NOVEMBRE :

Aujourd'hui, sainte Bertille; demain, saint Léonard.

309e jour de l'année.

Soleil: Lever à 6 h. 44; coucher à 16 h. 24.

Lune. Nouvelle de 30 septembre. Premier quartier le 7 novembre.

Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains douchés, rue des Longues-Haies: ouverts de 8 à 12h., et de 13 à 19 h.

A 20 h., « Werther », drame lyrique, au Casino.

COMITÉ D'ACTION REGIONALISTE

Une série de conférences sur l' « Histoire de la Flandre »

Notre chronique régionale du Nord a déjà signalé à plusieurs reprises l'initiative prise par le Comité d'Action Régionaliste pour le Nord de la France, qui a son siège à Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, et qui organise dans les grandes villes de notre région, de Dunkerque à Valenciennes et d'Arras à Tournai, une série de conférences sur l'histoire de la Flandre.

Parmi les trente petites races, bretonne, normande, provençale, etc., qui constituent la France, aucune n'a un caractère aussi nettement original et sympathique que la race franco-flamande.

La Flandre-Wallonne, les anciens Pays-Bas, de Arras (Artrecht) à Utrecht, et de Boulogne (Bolonia) à Cologne (Colonia), ont joué un rôle primordial dans l'histoire de la France.

C'est ce rôle, c'est la place prise dans l'histoire de la France par la race à laquelle nous appartenons, que le Comité d'Action Régionaliste veut faire mieux connaitre par les conférences.

Roubaix ne pouvait pas rester en retard sur les villes voisines où des Comités sont déjà constitués.

Un Comité roubaisien est en voie de constitution, qui fixera les dates des conférences, le prix des abonnements et des places. Les personnes qui, pour encourager le Comité, voudraient dès maintenant faire parvenir leur adhésion, peuvent l'adresser à M. Joseph Crombé, Fédération Régionale, 2, rue de la Gare, à Roubaix.

En raison du caractère régionaliste de ces conférences et des patronages importants qui leur sont accordés par la Fédération Régionaliste du Nord, par le Comité Flamand de France, etc., la Chambre de Commerce de Roubaix a accepté de mettre à la disposition du Comité organisateur la salle des conférences de la Bourse de Commerce.

La première conférence aura probablement lieu le samedi 3 décembre. MM. Louis Madelin, Maurice Fenaille, Charles Legoffic, Frans Funck Brentano, Henri Davignon, Maurice Houtard, etc., écrivains et historiens célèbres par leurs travaux sur l'histoire Flamande, viendront tour à tour à Roubaix pour nous faire mieux connaitre et mieux aimer la race dont nous sommes, la petite patrie à qui nous devons tant, toutes nos joies et nos raisons de vivre.

L'AFFAIRE JONVILLE

Un pourvoi en Cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation

Les frères Jonville, négociants à Roubaix, accusés d'intelligences avec l'ennemi, qui devaient passer à la prochaine session des Assises, se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation.

Les Manifestations du Souvenir du dimanche 6 novembre

La cérémonie annuelle de la Croix-Rouge Française et du Souvenir Français

En prévision de la grande affluence qui ne manquera pas de se produire dimanche, 6 novembre, à la messe de midi, en l'église Saint-Martin, les Comités organisateurs prient instamment les Sociétés qui ont bien voulu donner leur adhésion pour cette manifestation, de n'y envoyer qu'une délégation avec le drapeau, en raison du nombre restreint de places qui pourront leur être réservées.

La manifestation au Cimetière

Nous publions ci-contre le programme de la manifestation du Souvenir, qu'organise pour dimanche l'Union des Sociétés Patriotiques et Militaires de Roubaix.

Rassemblement à 9 h. 30, boulevard Gambetta, entre la Fontaine des Trois-Grâces et l'Hippodrome. — Parcours du cortège. Aller : Rue Neuve, Grand'Place, Grand'Rue, rue Perrot, cimetière militaire, visite au monument des Victimes du Devoir et ensuite carré des Alliés. — Retour : Rassemblement, rue Ampère jusqu'au boulevard de Strasbourg, Grand'Rue, dislocation Grand'Place. Tous les drapeaux des sociétés se rendront avec des délégations à l'église Saint-Martin, où aura lieu, à midi, un « Te Deum » demandé par la Fédération des Combattants Belges, suivi de la messe annuelle du Souvenir Français et de la Croix-Rouge.

Ordre du cortège. — 1. Les Anciens Soldats Musiciens Français; 2. Couronnes; 3. Société de gymnastique l'Ancienne; 4. Le Cercle Militaire; 5. Les Décorés de la Médaille militaire; 6. L'Union Nationale des Mutilés et Réformés; 7. La Fraternelle des Combattants Roubaisiens; 8. La Fédération pour le perfectionnement du tir à l'arme de guerre; 9. La Fédération Nationale des Combattants Belges; 10. Les Brassards Rouges; 11. Les Anciens Sous-Officiers Français; 12. La Société de gymnastique La Roubaisienne; 13. Les Anciens Combattants de 1870 l'Ancienne; 14. Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer; 15. Les Médaillés et Soldats Coloniaux Français; 16. Union Amicale et Mutuelle des Anciens Gradés Français; 17. Société de Secours Mutuels des Anciens Militaires de Roubaix et environs; 18. Caisse des Veuves et Orphelins des Vétérans des Armées de Terre et de Mer; 19. Anciens Militaires de l'Armée de Mer; 20. Amicale des Anciens Soldats des 15e, 27e et 41e d'artillerie; 21. Section Roubaisienne de la Société des Sauveteurs du Nord; 22. La Concordia-Harmonie; 23. La Fédération des Sociétés Sportives.

A ce propos, les Sociétés suivantes convoquent leurs membres.

La Fédération Nationale des Combattants Belges (section de Roubaix), réunion au local, à 8 h. 45.

Les Anciens Militaires, au boulevard Gambetta, à 9 h. 30.

Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer, à 9 h., boulevard Gambetta (piquet 13).

La Fédération des Brassards Rouges, au siège, 123, rue du Fontenoy.

Les Anciens de l'Armée de Mer, au local, à 9 heures.

L'assemblée générale du Groupement des consommateurs d'électricité

En juillet 1920, au cours d'une réunion qu'ils tenaient au siège de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, les industriels et commerçants, consommateurs d'électricité, se groupaient. L'objet de ce groupement était de faire aboutir les justes revendications des consommateurs d'électricité lésés surtout dans le mode de distribution.

Vendredi à 10 h. 30 se tenait dans le même local une première assemblée générale. Au bureau avaient pris place: MM. Leclercq, président; Thullier, vice-président, et Delerue, secrétaire.

Après la lecture du rapport de la précédente réunion, M. Leclercq demande à l'assemblée de désigner les membres de deux Commissions, l'une pour Roubaix, l'autre pour Tourcoing.

Ces Commissions auront à étudier le projet du nouveau tarif qui sera présenté par M. Herstein, ingénieur-conseil, pour être soumis ensuite à l'Energie électrique du Nord.

Ce tarif établi suivant ceux en vigueur à Lyon, Nancy, Paris, etc., tiendra compte surtout de la formule charbon dont le coefficient a beaucoup baissé.

Ces Commissions sont ainsi composées: pour Roubaix: MM. Leclercq, G. Motte, Mulliez et deux membres du commerce; pour Tourcoing : MM. Thuillier, Masurel, Desurmont, Filpo et Flament.

Me Leroux est désigné comme avocat-conseil pour les cas de jurisprudence.

Quelques échanges de vues sont ensuite faits à propos de la responsabilité civile en cas d'incendie incombant à la faute de l'Energie. A ce sujet il est décidé qu'une circulaire, envoyée à tous les adhérents, les mettra au courant de la situation qui leur est faite vis-à-vis des Compagnies d'assurance par une des clauses des contrats de fourniture d'électricité.

Après un aperçu par M. Herstein de ce que sera le nouveau tarif, la réunion prend fin vers 12 h. 15.

Une prochaine réunion aura lieu à Tourcoing, le 15 de ce mois.

Le service du Ravitaillement municipal va disparaître

Fondé durant l'occupation par le Comité Hispano-Néerlandais, le Ravitaillement a rendu de grands services à la population tant que les Allemands se trouvaient chez nous, et aussi pendant les premiers mois de la libération, alors qu'il était devenu service municipal. Le commerce privé ne pouvait pas à ce moment-là, s'approvisionner comme il l'aurait voulu et souvent ne trouvait certaines marchandises qu'à des prix très élevés.

Bien souvent, depuis, nous avons reproduit les doléances de la Fédération des Commerçants détaillants, qui se plaignait que cet organisme municipal portait un grand préjudice au commerce local.

L'administration municipale avait pris, il y a plus de deux mois, la décision de supprimer ce service. Ce serait chose faite déjà maintenant si n'était venue la grève générale du textile. Celle-ci se prolongeant, il fallut songer à fournir aux grévistes le strict nécessaire comme nourriture. Le service du Ravitaillement fut alors chargé de la distribution des denrées.

A présent que le conflit est terminé, l'administration envisage pour une date prochaine, la fermeture du Ravitaillement.

Le pain à 1 franc le kilog

Par arrêté du maire en date du 3, le prix maximum du pain est fixé à 1 fr. le kilog à partir du lundi 7.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Beurre extra de Hollande, 15.00 le kilo; Fromage de Hollande, 9.00; Café, 1.00; Sucre cristallisé, 1.50; Chicorée, 0.60; Saindoux, 3.00; Margarine, 3.00; Lait Nestlé, 1.60; Cacao 0.50; Flageolets, 0.75; Savon de ménage, 1.25; Savonnettes fines Bath Soap, 1.00; Autolave, 1.00; Brosses diverses de tous prix; Vins rouge et blanc 1. 30 et 2.00 le litre; pommes de terre, 0.50 le kilo (3 kilos par personne).

HALLE FLIPO : Beurre 13 fr., extra, 15 fr.; Café recommandé, 8 fr.; fromage très bonne qualité, Hollande, Chester et Gruyère depuis 1 fr. le ¼. Pain d'épices, 3 et 4 fr. Vin, 1.50. Voir autres prix au tableau. 83100d

GANT PERRIN. — Dépôt A LA PETITE JEANNETTE, 8, rue Saint-Georges, Roubaix. — Du 7 au 10 novembre inclus, grande vente réclame avec Rabais allant jusqu'à 33 %. Voir demain aux annonces aperçu des prix. 83135d

MEDAILLE DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU DEVOIR SOCIAL. — Le 30 octobre a eu lieu au Cercle du Luxembourg la distribution solennelle des récompenses de la Société d'Encouragement au Devoir social. Il a été donné lecture d'une lettre du général Marchand, le héros de Fachoda, exprimant son vif regret de ne pouvoir s'acquitter des fonctions de président, qu'il avait acceptées, étant retenu au lit par la maladie.

M. Dublef, président de la Société, a prononcé un émouvant discours, rappelant que l'union et la discipline sacrées, grâce auxquelles la guerre a été gagnée, étaient l'application de la doctrine de la société et que plus que jamais l'union et la discipline sacrées étaient nécessaires pour restaurer la Patrie et se prémunir contre le danger allemand.

M. Chapellier, le dévoué fondateur et directeur de la société a lu le palmarès et le concert, auquel, notamment, Mme Marcelle Geniat, de la Comédie Française, et Mme Arnaunini, de l'Opéra, avaient prêté leur gracieux concours, a été ensuite chaleureusement applaudi.

Parmi les récompenses décernées à la suite de concours organisés par la société, notre compatriote, Alphonse Voisart, a obtenu une médaille qui a été retirée par M. Albert Despretz, président des « Anciens Soldats Musiciens Français », pour être remise à Mme Vve Voisart.

BEURRE. Normandie 12.50. Hollandais 15 00. Charentais 15.00. Café extra 7 50. Fromage blanc 2.50 le kilo. Hollande, Port-Salut 0.85 le quart, Chester, Gruyère, Hollande 1er choix au plus bas prix. Laiterie des Halles, 51, r. Pierre-Motte. 83155d

LA SOCIETE DES MEDAILLES COLONIAUX FRANÇAIS offrira son banquet annuel, dimanche, 6 novembre, à 1 h. 30, en son local, Café de la Poste, rue du Vieil-Abreuvoir.

Les membres se réuniront au local, à 9 h., pour prendre part aux diverses manifestations patriotiques.

JOUETS et Objets de ménage sont donnés gratis par la Chicorée Pasteur. 83157d

A L'APPROCHE DE LA GELÉE. — On nous prie d'insérer :

Le Service des Eaux rappelle aux consommateurs qu'il leur appartient de protéger leurs compteurs et autres appareils hydrauliques contre la gelée.

VINS FINS des meilleurs crus et liqueurs de marques aux plus bas prix. Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte. 83156

UNE TENTATIVE DE VOL. — A la suite d'une plainte de M. Gabriel Bouche, 44 ans, horloger, 109, Grand'Rue, M. Buchart, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête à propos d'une tentative de vol commise au domicile du plaignant, dans la nuit du 2 au 3. Des malfaiteurs, sans doute dérangés dans leur travail, avaient essayé de pénétrer par effraction dans l'habitation de M. Bouche.

BEURRE légèrement salé, 10 fr. le kilo. Compagnie Havraise, Grande-Rue, 74. Rx. 83158d

CROIX

MORT DE M. PAUL PLUQUET, ANCIEN ADMINISTRATEUR DES HOSPICES DE CROIX. — Vendredi, est décédé en son domicile, rue Jean-Jaurès, 26, M. Paul Pluquet, âgé de 46 ans, docteur en droit, ancien administrateur des Hospices de Croix.

La Médaille de la Reconnaissance française avait été attribuée par le Gouvernement à M. Paul Pluquet pour son dévouement pendant la guerre, envers la population des pays envahis.

Les funérailles de M. Pluquet seront célébrées mardi 8 novembre, à 10 h., en l'église Saint-Martin, à Croix.

LES VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES. — Les séances auront lieu mardi 8 et mercredi 9, à 10 h., au Dispensaire Municipal, rue Jean-Jaurès.

UNE ARRESTATION POUR DESERTION. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux gendarmes de Roubaix, et le garde Roger ont arrêté à son domicile, rue de la Fonderie, un soldat de la classe 1921, appartenant au 21e R.I., de Laugres, qui devait rejoindre son régiment depuis sept jours.

WATTRELOS

L'arrestation de M. Delvainquière

M. Delvainquière, amené hier à Lille, a été conduit, vendredi après-midi, devant M. Gobert, juge d'instruction qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire d'identité, lui a signifié qu'il le retenait sous l'inculpation de « violences, voies de fait et entraves à la liberté du travail. » M. Delvainquière, qui était assisté de Me Balavoine, a été ensuite écroué.

Au Conseil municipal

On sait que, jeudi soir, M. Briffaut, maire de Wattrelos, afin de protester de cette façon contre les conditions de l'arrestation de M. Delvainquière, conseiller municipal et secrétaire-adjoint du Syndicat textile adhérent à la C. G. T. de Roubaix-Wattrelos, déclara, devant le Conseil et le public assemblés, qu'il n'ouvrirait pas la séance, et se leva précipitamment, suivi par les conseillers socialistes.

M. Struyve, conseiller communiste, demanda cependant la parole et dit : « On proteste aujourd'hui contre l'accusation de Delvainquière; on n'a pas protesté lorsque j'ai été arrêté pour avoir signé des affiches ».

L'acte de M. le Maire de Wattrelos est diversement jugé; et l'on se demande s'il convenait bien, pour exprimer la protestation que l'on pouvait avoir à faire, de suspendre le fonctionnement de l'assemblée municipale. Car celle-ci avait à délibérer de questions importantes. L'une d'elles, qui a trait au Ravitaillement, est sans doute gênante pour l'administration municipale; mais précisément, il ne faudrait pas laisser croire qu'on veut la faire traîner le plus longtemps possible.

En tout cas, on se demande aussi si la décision de M. le Maire est bien légale.

LE PAIN A 1 FRANC LE KILOG. — M. Briffaut, maire, vient de prendre un arrêté fixant le prix du pain à 1 franc le kilog.

UNION NATIONALE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — Le Conseil d'administration prie ses adhérents de bien vouloir assister à la réunion générale, dimanche 6 novembre, à 10 h., chez M. Lecomte-Duhamel.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Le Conseil d'administration invite tous les adhérents à se réunir au local, Café Lecomte, Grand'Place, dimanche prochain 6 novembre, à l'effet de se rendre en corps à Herseaux, pour la remise du drapeau aux combattants belges.

FAMILLES DE MILITAIRES INCONNUES. — La Mairie nous communique :

La Mairie a reçu les extraits des arrêtés concédant la médaille militaire à titre posthume au caporal Julien Dorbez; au soldat Séraphin Dewasch, du 169e R.I.; au sergent-fourrier Jules Duhamel, du 127e R.I.

Les familles de ces militaires étant inconnues, les personnes qui pourraient fournir des renseignements, sont priées de les faire parvenir à la Mairie (1e guichet).

LA PERCEPTION. — Le Percepteur se rendra Estaminet Delcroix, rue du Moulin, le lundi 7 novembre, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., pour percevoir les contributions et pour divers paiements à effectuer.

UN ACCIDENT, RUE JEAN-JAURÈS. — Un camion-auto, venant de la rue de Leers, s'apprêtait à virer sur le coin formé par les rues Jean-Jaurès et de Leers, quand une roue arrière glissa dans la tranchée creusée pour la pose de la canalisation électrique.

Au bout d'une heure d'efforts l'auto fut retiré de sa mauvaise posture, cependant qu'une perturbation était créée dans le trafic du tramway B. On dut organiser un transbordement pour les voyageurs allant ou revenant de Belgique.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Dans un chantier de l'Usine du Sartel, M. Louis Sovran, 16 ans, manœuvre, s'est fait une plaie contuse à la tête.

— A la blanchisserie de laines Henri Labbe et fils, M. Alfred Duquesnoy, 52 ans, demeurant cour Leman, s'est fait une déchirure musculaire.

LECTA ? 83028

LANNOY

FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE (Sections de Lannoy, Lys et Toufflers). — Réunion dimanche 6 novembre, à 10 h., au siège, pour se rendre en groupe aux cimetières de Lannoy, Toufflers et Lys.

LYS

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — La Mairie nous communique :

La liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 1922, sera établie par la Commission du Bureau de Bienfaisance, du 7 au 12 novembre 1921.

Les personnes de nationalité française et dépourvues de ressources suffisantes, entrant dans les catégories ci-dessous, peuvent demander leur inscription du 7 au 12 novembre, munies du livret de mariage. Les ménages ayant 3 enfants au dessous de 13 ans; les veufs, ayant 2 enfants au-dessous de 13 ans, les veuves et les filles-mères ayant 1 enfant au-dessous de 13 ans, les Pupilles de la Nation, les titulaires de pension d'ascendants, les vieillards touchant l'assistance obligatoire, ainsi que les infirmes et incurables.

Les personnes n'entrant pas dans ces catégories et qui, pour des raisons spéciales, sollicitaient leur inscription, sont priées de se présenter devant la Commission, dimanche 13 novembre de 9 à 11 heures.

HEM

CYCLISTE EN DEFAUT. — Pour avoir circulé en vélo, sur un trottoir interdit, M. Clovis Dufay a été l'objet d'un procès-verbal.

TOUFFLERS

LES SECOURS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Mairie nous prie d'insérer:

« Les bénéficiaires des secours de chômage ou autres sont informés que toutes les inscriptions et radiations sont décidées par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance. Il est donc inutile d'adresser des réclamations verbales au maire: celles-ci doivent être faites par écrit et rapportées à la Mairie pour être soumises à la dite Commission du Bureau de bienfaisance. »

FOREST

LA COMMUNE S'APPELLERA FOREST-S/MARQUE. — Le « Journal officiel » publie une note annonçant qu'à l'avenir, la commune de Forest sera dénommée Forest-s/Marque. Cette précision de nom était nécessaire, de nombreuses communes en France et particulièrement dans le Nord portant le même nom.

BAISIEUX

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Une deuxième séance de perception des impôts aura lieu mardi prochain, 8 novembre, de 10 h. à midi, à la Mairie, pour les retardataires du mois d'octobre.

ANNAPPES

MORT DE M. ROLAND, CHEF DE BRIGADE EN RETRAITE. — Nous apprenons la mort, dans sa 58e année, de M. Augustin Roland, chef de brigade de gendarmerie en retraite. M. Roland fut, pendant 28 ans, attaché à la brigade de Lille.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, samedi, à Annappes. Réunion à la maison mortuaire, 29, rue de Tournai.

CONSULTATION DE NOURRISSONS, jeudi prochain, 10 novembre, à la Mairie.

CYSOING

LA COMMUNE DE CAPELLE DEVIENT CAPELLE-EN-PÉVÈLE. — Une note parue au « Journal officiel » annonce que désormais, la commune de Capelle portera le nom de Capelle-en-Pévèle. Cette modification est faite en vue de distinguer cette commune d'autres localités françaises, particulièrement du Nord, qui portent un nom identique.

Du beau et toujours plus beau

C'est ce soir que vous pourrez voir à l'Hippodrome de Tourcoing, le 2e programme de la **Série d'Or**, avec Mary Pickford, Yvette Audreyor, Jean Toulou et Dubose, 4 vedettes tant aimées du public. 83151d

TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 5 NOVEMBRE :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains municipaux : de 9 h. à midi et de 14 à 19 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi. Fermés l'après-midi.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi.

Le mouvement des voyageurs à la gare, pendant la Toussaint

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, et par suite du « pont » de lundi, de nombreux Tourquennois en ont profité pour voyager.

Voici les départs enregistrés pendant ces quelques jours :

Samedi 29 octobre, 1.644; dimanche 30, 1.854; lundi 31, 1.906; mardi 1er novembre, 2.311; mercredi 2, 2.693.

Le tarif de la viande

Les prix suivants seront pratiqués par les bouchers pour la période du 5 au 12 novembre :

Bœuf. — Hors catégorie : Filet, sans os, 1re qualité, 17.00; 2e, 16.00; 3e, 13.00. — 1re catégorie : Aloyau, bavette d'aloyau, sans os, 1re q., 14.00; 2e, 12.00; 3e, 9.50. Entrecôte et bifteck ordinaire, 1re qualité, 11.75; 2e, 10.50. — 2e catégorie (avec os) : Pièce à queue, pointe de culotte, nœud du roi, baronne, train de côtes 6e à la 13e côte, raccource, dessous de côte, 1re qual., 7.50; 2e, 6.50; 3e, 4.00. — 3e catégorie (avec os) : Flanchet, épaule et 3 premières côtes d'atteinte, 1re qual., 6.00; 2e, 4.50; 3e, 4.00. — 4e catégorie : Collet, jarret, mince raccource et poitrine, 1re qual., 5.00; 2e, 3.50; 3e, 2.00. — Suif de rognon, 4.00. — Os de bœuf, 0.50.

Veau (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, premières côtes, 1re qual., 14.50; 2e, 12.00; 3e, 11.00. — 2e catégorie : Epaule, basses côtes et flanchet, 1re qual., 13.00; 2e, 11.00; 2e, 9.50. — 3e catégorie : Poitrine, collet et jarret, 1re qual., 10.00; 2e, 8.00; 3e, 5.50. — Os de veau, 2.00.

Mouton (avec os). — 1re catégorie : Gigot, selle, filet, côtes, 1re qual., 12.00; 2e, 11.00; 3e, 5.50. — 2e catégorie : Epaule et côtes découvertes, 1re qual., 10.50; 2e, 9.50; 3e, 4.00. — 3e catégorie : Fricassée, collet, poitrine, 1re q., 5.00; 2e, 5.00.

Porc (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, filet et côtes premières, 1re qualité, 12.00; 2e, 9.50; 3e, 7.00. — 2e catégorie : Epaule, atteinte, 1re qual., 11.00; 2e, 9.00; 3e, 6.00. — 3e catégorie : Poitrine, 1re qual., 8.20; 2e, 6.00; 3e, 5.00. — Gras, flanc, gorge et panne, 1re q., 6.00; 2e, 5.00; 3e, 3.00. —4e catégorie : Tête et jarret, 1re qual., 4.00; 2e, 3.50; 3e, 1.75.

CERCLE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Nous recevons la communication suivante :

Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 6 novembre, à 19 h. précises.

A l'ordre du jour : Dispositions pour la fête annuelle; distribution des prix du concours de tir ; inscription au groupe d'épargne ; communications diverses; fête musicale, concert.

FÉDÉRATION DES COMBATTANTS BELGES (section de Tourcoing). — On nous communique :

La section participera en corps à la remise du drapeau aux Anciens Combattants Belges d'Herseaux, le dimanche 6 novembre. Réunion au local ou à 1 heure, Grand'Place (station des tramways).

A L'INSTITUTION DU SACRÉ-CŒUR. — Dimanche prochain, 6 novembre, le chanoine Leleu, supérieur, fera une conférence pour les élèves et leurs familles, à 5 h. 30. Le sujet choisi : « Les Otages de représailles en Lithuanie » (avec nombreuses projections inédites), attirera certainement beaucoup d'auditeurs.

— Le lundi 7, à 8 h. 30, le « Cercle du Lundi » (groupe d'Amitié, d'Etude et de Charité des anciens élèves), recevra M. Achille Glorieux, de Roubaix, membre de la Commission supérieure de la Natalité, qui traitera de : « Questions familiales et la jeunesse ».

— La réunion générale des Anciens élèves avec inauguration du monument restauré de Mgr Leblanc aura lieu le 14 novembre, sous la présidence de Mgr Lecomte, évêque d'Amiens.

Beaucoup d'anciens élèves ayant changé d'adresse depuis 1914, il leur est instamment demandé de réclamer à M. le secrétaire de l'Association, 11, rue de Lille, une invitation lui indiquant leur nouvelle adresse.

AMATEURS DE STYLE EMPIRE, vous trouverez chez Ph. Morand et fils, 90, boulevard de la Liberté, à Lille, la reproduction exacte des plus beaux spécimens du Château de la Malmaison. 83003

DÉCLARATION DES OUVRIERS BELGES. — Les industriels et commerçants belges habitant Tourcoing et les communes des cantons de Tourcoing sont priés de faire connaitre au Consulat de Belgique de Tourcoing le nombre de personnes de nationalité belge qu'ils occupent et indiquer leur résidence.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES EAUX DE ROUBAIX ET DE TOURCOING. — Le Service des Eaux rappelle aux consommateurs qu'il leur appartient de protéger leurs compteurs et autres appareils hydrauliques contre la gélée.

REGISTRES, livres de caisse à colonnes simplifiant la comptabilité. — Agendas. — A notre succursale, 33, rue Carnot, Tg. 83103

AU FOYER FRANCO-AMÉRICAIN. — On nous prie d'insérer :

Les cours de diction et de déclamation, commencés le 9 août dernier, se poursuivent avec quelques changements. Le succès obtenu jusqu'ici ne peut que continuer.

Les élèves sont informés que les jours des cours sont ainsi fixés : pour les demoiselles : lundi, mercredi et vendredi; pour les jeunes gens : mardi, jeudi, à 19 h. 45.

Un examen aura lieu le 15 janvier prochain.

Une section nouvelle est créée (section dramatique). De nouvelles inscriptions sont encore reçues jusqu'au 15 novembre inclus.

LES FOURRURES de la Maison Pouget, 7 et 9, rue St-Jacques, Tg. sont les plus belles. 83127

ENTRAVES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Sur plainte de M. Castelain, bonnetier, rue Nationale, pour entraves à la liberté du travail MM. Arthur Pierpont et Vital Deportère, comparaitront devant le tribunal correctionnel.

L'affaire sera appelée à l'audience du 24 novembre.

BEURRE. Normandie, 12.50. Hollandais 15.00. Margarine Hollandaise, 5.00. Fromages Hollande, Chester, Gruyère, Port-Salut, de 7 à 10 fr. Fromage blanc, 2.50. Café extra, 7.25 le kilo. Aux Fermiers Réunis, 15, r. la Cloche et Halles Centr. 83154d

ENCORE UN VOL DE BICYCLETTE. — Etant entré pour quelques instants chez MM. Motte et Desbonnet, négociants, rue de Roubaix, un employé de commerce, M. Achille Godefroy, 32, rue de l'Amiral-Courbet, eut la désagréable surprise de constater que sa bicyclette laissée à la porte avait disparu. Cette machine est estimée 600 francs.

M. Godefroy a prévenu le commissaire de police du 1er arrondissement qui enquête.

MEUBLES DE LUXE. Fabrication supérieure. A. De Beyne, 167-169, r. Pellart, Rx. Tél. 377.

LES VENTES AUX HALLES. — Il a été vendu, dans la journée de vendredi : 180 kil. de moules à 28 fr. 75; 300 kil. d'écrevisses, de 0.06 à 0.07; marée, 2.880 kil., à 2.884 fr.; beurre, 152 kil. à 11 fr. 25; 96 bottes de corned-beef à 2.30; 27 kil. de fromage de Hollande, à 9 francs ; 100 bottes de sardines, à 0.70.

DISTRIBUTION DE SECOURS. — Une distribution aux grévistes non syndiqués aura lieu au Conditionnement, place Sébastopol, dans l'ordre suivant :

Samedi 5 novembre : de 8 à 10 h., 801 à 1.000 et 2.401 à 2.600; de 10 à 12 h., 1.001 à 1.200 et 2.601 à 2.800; de 2 à 4 h., 1.201 à 1.400 et 2.801 à 3.000; de 4 à 5 h., 1.401 à 1.600 et 3.001 à la fin.

MOUVAUX

POLICE DES LOGEMENTS. — La police locale a verbalisé à charge d'un cabaretier, M. Désiré Vanmeiraghe, rue de Constantine, pour mauvaise tenue de son livret de logeurs.

MARCQ-EN-BARŒUL

RETOUR DU CORPS D'UN SOLDAT MORT AU CHAMP D'HONNEUR. — Dimanche, à 11 heures, arrivera en gare de La Madeleine, le corps de M. Arthur Samyn, soldat au 33e R. I., tombé glorieusement, le 30 août 1914, au combat de « Le Sourd » (Aisne).

Les parents de M. A. Samyn habitent rue du Quesne, 81.

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N'A PU AVOIR LIEU. — Une séance du Conseil municipal devait avoir lieu, vendredi soir, à 19 h.

A 19 h. 30, M. Delannoy, maire, fait procéder à l'appel.

Etaient présents : MM. Delannoy, maire; Delahaye et Crépel, adjoints; Dubar, Sauvage, Honoré, Hennès, Vanboterdael, Margat, Senanne, Décottignies et Roussel.

Aucun conseiller communiste n'était présent.

Le quorum n'étant pas atteint, le maire lève aussitôt la séance.

LILLE

LA RENTRÉE DES FACULTÉS CATHOLIQUES. — Vendredi matin les cours ont repris dans toutes les Facultés et à l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles de l'Université Catholique.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée à 8 heures, en l'église paroissiale du Sacré-Cœur. Le corps professoral avait pris place dans le chœur et les rangs pressés des étudiants remplissaient la nef principale. Une foule de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

Mgr Lesne, recteur, officiait. Après l'évangile, M. le doyen de la Faculté de Théologie et les nouveaux professeurs de l'Université prononcèrent la profession de foi prescrite par les statuts.

Puis Mgr le Recteur adressa aux Etudiants une allocution toute paternelle et remarquable autant par l'élévation de la pensée que par l'impeccabilité de la forme. Il leur montra que le chemin droit qui mène au ciel s'entend aussi de celui de la science sur lequel il est parfois difficile de marcher.

La Schola du Séminaire Académique exécuta les chants liturgiques.

A l'issue de la cérémonie, maitres et élèves gagnèrent directement l'Université.

DEUX ARRESTATIONS POUR VOLS. — Un inspecteur de la brigade mobile a arrêté Joseph Smekens, 17 ans, et Albertine Clombier, 17 ans, qui voyageaient en chemin de fer sans billets. Ils furent trouvés porteurs de plusieurs portefeuilles qu'ils avouèrent avoir volés.

UN INCENDIE RUE D'AMIENS. — Un incendie s'est déclaré, rue d'Amiens, dans la salle du cinéma « Printania ». Les pompiers eurent rapidement raison du sinistre. Les dégâts s'élèvent à 20.000 francs.

UN CAMION-AUTO DANS UNE VITRINE. — Par suite de la rupture d'un essieu de la roue avant, un camion-auto est entré dans la vitrine du « Café de la Cloche », place du Théâtre. Un enfant, Charles Bouret, 13 ans, fut blessé légèrement par des éclats de verre et par le camion.

NOUVELLES RELIGIEUSES

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Par décision épiscopale, M. Auguste Rollier, curé de Saint-Pol-sur-Mer (St-Benoit), est nommé vice-doyen de Dunkerque (St-Jean-Baptiste); — M. Charles Dedryver, curé de Zuytpeene, est nommé vice-doyen de Cassel; — M. Suffys, curé de Drincham, est transféré à Sercus; — M. Vieren, vicaire à Marcq (St-Vincent), est transféré à Lille (Ste-Marie-Madeleine).

L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE. — Des fêtes seront célébrées, en plusieurs paroisses, au jour anniversaire de l'armistice. Pour ce motif, Mgr l'Evêque accorde la dispense de l'abstinence aux sociétés et à leurs invités, qui devront se réunir en banquet, le vendredi 11 novembre prochain.

TRIBUNAUX

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION

LÉOPOLD MEHUYS, DE CROIX, poursuivi pour trafic d'or avec les Allemands, est acquitté

Vendredi matin ont commencé, à huit heures, devant le Conseil de guerre de la 1re Région, présidé par M. le colonel Raymond, les débats de l'affaire Léopold Mehuys, boucher à Croix, rue Verte, inculpé d'intelligences avec l'ennemi. Au banc de la défense, Mes Alexandre Zévaès et Valensi, du barreau de Paris, et Brackers d'Hugo, qui assista l'inculpé à l'instruction. M. le commandant Pauly occupe le siège du commissaire du gouvernement.

L'ACTE D'ACCUSATION

Voici un résumé de l'acte d'accusation :

« Mehuys Léopold, dit « Paul », est né le 16 avril 1882. Sujet belge, installé boucher, à Croix, rue Verte, où il exerçait avant la guerre, et continua sous l'occupation, malgré les difficultés de toutes sortes, un important commerce de viandes, y adjoignant plusieurs denrées de ravitaillement, sucre, café, etc... Mehuys se livra à un gros trafic avec la Belgique, y introduisant en fraude des laines et ramenant, clandestinement, à Roubaix, du bétail et des quartiers de viande.

» L'accusation lui reproche d'avoir opéré avec l'autorité allemande. Un capitaine boche venait, dit le rapport, nuitamment, chez lui, et il lui aurait remis d'importantes sommes, et avec des agents avérés de l'ennemi, tels que Hubert, qui drainait l'or dans toute notre région. Certaines opérations faites par l'intermédiaire du séquestre, font conclure l'officier rapporteur, M. le capitaine Café, à l'inculpation d' « intelligences avec l'ennemi :

» 1° En entretenant, avec l'ennemi et avec ses agents, des relations fréquentes, dans le but de favoriser leurs entreprises;

» 2° En se livrant au trafic d'or et au drainage de l'or pour le compte de l'ennemi, attendu que des sommes importantes d'or furent remises par lui au nommé Gabriel Hubert, agent ennemi;

» 3° En remettant de son propre chef, de l'or à la « Wechselstrebe », à Lille;

» 4° En remettant la somme de 20.000 francs d'or au lieutenant Hauel, dans le but d'exporter cet or en Allemagne.

» Ce dernier chef est longuement exposé dans le rapport, dont il est donné lecture.

» Le lieutenant allemand Hauel, qui fut en relations avec la femme Mehuys, née Germaine Nuyttens, fut arrêté, en gare de Lille, en août 1918, alors qu'il partait en permission, emportant sur lui une somme de 20.000 francs d'or. L'enquête fit connaître à l'autorité ennemie que l'or provenait de Mehuys, et ce dernier fut arrêté. Traduit devant un conseil de guerre allemand, à Tournai, le 10 septembre, il fut acquitté, et la somme restituée peu après à la femme Mehuys.

» Après l'armistice, certaines rumeurs parvinrent au service d'espionnage de l'autorité britannique, qui fit arrêter Mehuys. Incarcéré peu après, il fut mis en liberté provisoire, le 18 septembre 1919, sous versement d'une caution de 10.000 francs.

» Au cours de l'instruction, l'autorité française eut connaissance de l'histoire des 20.000 francs d'or et parvint à retrouver tous les documents officiels du conseil de guerre allemand de Tournai, avec les dépositions à l'instruction des époux Mehuys, du lieutenant Hauel et d'autres témoins, tels que Gabriel Hubert.

» Elle a retenu, de tout ce dossier, retrouvé à Munich, un ensemble de concordances qui sembleraient établir que Mehuys collabora avec l'ennemi, et lui fournit de l'or à diverses reprises.

» L'accusation fait grand état de ces documents relatifs au versement d'or, et les quelques témoins qu'elle fera entendre, ne sont appelés que pour éclaircir ce point principal. »

L'INTERROGATOIRE

Après avoir décliné son identité, l'inculpé est invité à s'expliquer en ce qui concerne la remise de l'or. C'est sa femme qui aurait remis les 20.000 francs au lieutenant Hauel, dont elle était l'amie. Elle espérait, selon lui, mettre ainsi à l'abri, une partie des biens de la communauté. Mehuys nie avoir fourni de l'or aux Allemands, soit directement, soit par intermédiaire de Hubert ou autres. Il ajoute que ses opérations de ravitaillement ont toujours été faites à l'insu des Allemands, les marchandises étant transportées en truquant les camions automobiles ou introduites, la nuit, à travers mille difficultés. Il fut, ajoute-t-il, arrêté et emprisonné à plusieurs reprises, ce qui prouverait l'absence de connivence avec l'autorité ennemie.

« J'ai tout fait pour frauder les Boches, en vue du ravitaillement civil. »

LES TÉMOINS

On entend plusieurs témoins de l'accusation : MM. Henri Delannoy, Léon Delepierre, Mme Léopold Depaepe, qui fut bonne chez Mehuys, qui n'apportent pas grande précision au sujet de la remise de l'or.

Mme Mehuys, née Germaine Nuyttens, affirme que c'est son mari qui remit les 20.000 francs d'or à Hauel.

La défense souligne qu'il est difficile au Conseil d'apprécier ce qu'il peut retenir pour exact des déclarations de Mme Mehuys, dont la conduite sous l'occupation, dit la défense, prête à de nombreuses critiques, poursuivie elle-même pour faits de dénonciations, vivant séparée d'avec son mari depuis 1916, et actuellement en instance de divorce. »

Après une courte suspension d'audience, on entend dix-huit témoins à décharge.

Mme Lavigne témoigne d'une saisie de marchandises appartenant à l'inculpé.

M. Desmet, avocat au barreau de Courtrai, et conseiller municipal, expose la situation financière de l'inculpé avant la guerre. Il a su de divers côtés, et vu par lui-même que Mehuys avait acheté des bêtes en Belgique. Il en fit abattre à Mouscron, en dehors de l'autorité allemande, et fut condamné à différentes reprises.

On entend successivement MM. Henri Vandewalle, directeur de l'usine Lesur; Fontaine, rue Christophe-Colomb, à Fives; Segard, directeur d'usine à Roubaix; Albert Morel, directeur de la « Cotonnière » de Fives; Debuigne, filateur.

Tous ces industriels déclarent que l'inculpé leur apporta des laines à retordre, et qu'il expédia ensuite, en cachette, les marchandises en Belgique.

Après, viennent des bouchers et marchands de bestiaux, MM. Cyrille Lesage, Lebrun, Jean Deroo, etc., qui expliquent au prix de quels risques Mehuys parvenait à faire rentrer en France du bétail vivant ou abattu.

M. Julien Ladsous, marchand de charbons, conseiller municipal, a prêté un camion et effectué des transports pour Mehuys.

M. l'abbé Delbore, vicaire à Hornu (Belgique), qui lui succède à la barre, a connu l'inculpé à Harlebeke. Il le tient « pour un bon Français et un patriote, et témoigne qu'au début de l'occupation, il s'exposa à faciliter l'évasion de huit soldats français ». Par la suite, Mehuys a aidé de nombreux Belges qui étaient à Roubaix.

Après audition de MM. Sooners, de Wattrelos, dessinateur chez M. Leclercq-Dupire; Dekien, boucher à Roubaix; M. Descamps, etc., Me Valensi donne lecture de la déposition de M. Toulemonde, président de la Chambre de commerce de Roubaix, qui, après avoir répondu à l'appel des témoins, a dû regagner Roubaix.

L'audience est suspendue à midi moins le quart.

L'audience est reprise à 14 h. 30.

LE RÉQUISITOIRE

Le Commissaire du Gouvernement, après avoir rappelé brièvement les faits, souligne les rapports de Mehuys avec Hubert. Il donne lecture de plusieurs pièces extraites du dossier allemand retrouvé à Munich. Mehuys fut poursuivi devant le conseil de guerre allemand, pour trafic d'or sans autorisation. Parmi les membres du conseil, se trouvait le capitaine Von Palm, administrateur des séquestres de banque, à Lille.

Le commandant Pauly en tire des déductions qu'il rapproche de ce fait que Mehuys fut acquitté. Il réclame une peine sévère avec interdiction de séjour, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes.

LES PLAIDOIRIES

Avant de commencer sa plaidoirie, Me Valensi demande au Commissaire du Gouvernement si l'inculpé figure sur la liste allemande des personnes autorisées à se livrer au trafic d'or.

Le commandant Pauly répond que la liste que détient la justice militaire n'a trait qu'aux agents lillois.

Me Valensi s'attaque aux conclusions du capitaine rapporteur, et démontre, fait par fait, que les preuves n'ont pas été apportées par les témoins de l'accusation. Par contre, les témoins à décharge ont défilé en nombre imposant, et ont affirmé unanimement, que Mehuys n'a fait que tromper les Boches, et, ce, en rendant service à la population civile. Le défenseur invoque des verdicts d'acquittement rendus en semblable matière, et invite le Conseil à se dégager du rapport, pour ne retenir que les faits exposés ce jour dans toute la lumière des débats. »

Me Zévaès développe ensuite le point de vue juridique, Mehuys ne peut être poursuivi en vertu de l'article 77. Il ne reste que des faits de commerce avec l'ennemi. Or, la loi d'avril 1915 n'ayant pas été promulguée en pays envahis ne peut être applicable à son client.

LE VERDICT

Le Conseil se retire pour délibérer, à 6 h. Il rentre au bout d'un quart d'heure. Par 6 voix contre 1, Léopold Mehuys est acquitté.